

La transparence : Divulgence volontaire des paiements aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé

Le Cadre de divulgation volontaire a été élaboré par Médicaments novateurs Canada. En tant que partenaire du système de soins de santé du Canada, **Novartis Pharma Canada inc. (Novartis)** collabore régulièrement avec les professionnels de la santé (PS) et les organisations de soins de santé (OSS) pour favoriser l'échange scientifique au bénéfice ultime des patients. Ces collaborations sont liées par des lois locales et internationales, et réglementées par le Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada.

La décision de Novartis de publier les paiements que nous versons aux PS et aux OSS est volontaire et fait partie de notre engagement global envers une plus grande transparence et des normes éthiques élevées dans nos pratiques commerciales. Cet engagement vient appuyer les investissements importants que nous faisons en matière de recherche et de développement partout au pays, qui ont totalisé, pour 2019 seulement, 51.8 millions de dollars. Nos chiffres, cette année, comprennent également les versements d'argent pour nos deux entreprises récemment acquises, Avexis et AAA.

Novartis est fière des relations qu'elle entretient avec les PS, les OSS, et les autres parties concernées sur le plan de la santé au Canada. Ces relations sont essentielles aux avancées relatives aux connaissances scientifiques, à l'éducation et à la qualité des soins prodigués aux patients. En améliorant la transparence de notre travail, nous espérons favoriser une meilleure compréhension des collaborations de notre industrie dans l'ensemble du secteur des soins de santé, ainsi qu'inspirer une plus grande confiance envers le système de santé canadien.

Les informations de paiements ont été saisies sous forme agrégée (une somme totale) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et sont présentées ci-dessous dans trois catégories :

Accordion:

1. Frais pour les services de PS

8,096,916.00 \$*

Somme des paiements versés par la compagnie aux professionnels de la santé pour services rendus, notamment dans le cadre de la tenue d'une conférence ou d'une consultation. Pour

plus amples information : <http://innovativemedicines.ca/fr/ethics/voluntary-disclosure-of-payments/> ^[1]

2. Financements à des OSS

2,816,641.00 \$*

Somme du financement accordé par la compagnie aux organismes de soins de santé, afin de soutenir des activités philanthropiques (caritatives), éducatives ou scientifiques. Pour plus amples information : <http://innovativemedicines.ca/fr/ethics/voluntary-disclosure-of-payments/> ^[1]

3. Parrainage des frais de déplacement des PS

574,690.00 \$*

Somme du financement accordé par la compagnie aux professionnels de la santé afin de les aider à assumer leurs frais de déplacement à des congrès internationaux ou à des réunions mondiales autonomes (réunions d'échanges scientifiques en vertu de la section 10.4 du Code d'éthique de MNC). Pour plus amples information : <http://innovativemedicines.ca/ethics/voluntary-disclosure-of-payments/> ^[2]

Footnotes:

Remarque : Bien que la Société s'efforce de présenter des renseignements exacts et fiables, elle ne garantit pas la justesse ou l'exhaustivité de ceux publiés sur le présent site Web et n'assume aucune responsabilité juridique à cet égard. La Société n'engage pas sa responsabilité à l'égard de dommages découlant de l'utilisation à bon ou mauvais escient des renseignements du présent site Web. Certains liens pourraient rediriger l'internaute vers des ressources hébergées sur des serveurs n'appartenant pas à la Société ou n'étant pas administrés par celle-ci. Aussi, les liens hypertextes figurent sur le site uniquement pour des raisons de commodité. La présence des liens en question ne sous-entend pas que la Société approuve le contenu du site en question ou que ce dernier appuie cette utilisation. De plus, la Société n'est pas responsable du contenu de tels sites ou de leur accessibilité.

Par souci de clarté uniquement, veuillez noter ce qui suit :

- Les taxes applicables pourraient ne pas être incluses.
- Les sommes versées pourraient se rapporter à des dépenses accessoires (notamment le remboursement du kilométrage lors de déplacements).
- L'enregistrement du versement d'argent s'effectuera en fonction de la date de paiement, qui ne correspondra pas nécessairement à celle à laquelle l'activité s'est déroulée. Certaines activités de 2018 figureront donc dans le rapport 2019 en tant que versements d'argent et certaines activités ayant eu lieu en 2019 figureront dans celui de 2020.

Accordion Type:

Collapsible

Source URL: <https://www.novartis.ca/fr/about-us/corporate-responsibility/la-transparence-divulgation-volontaire-des-paiements-aux>

Links

[1] <http://innovativemedicines.ca/fr/ethics/voluntary-disclosure-of-payments/>

[2] <http://innovativemedicines.ca/ethics/voluntary-disclosure-of-payments/>